

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Bern
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION 2019

Approuvé le 7 avril 2020 par le conseil de l'école

Table des matières

Résumé	3
1 Rétrospective	4
1.1 La PHBern dans son ensemble	4
1.1.1 Axes prioritaires de la PHBern	4
1.1.2 Pénurie de personnel enseignant	4
1.1.3 Finances	5
1.1.4 Evolution de la situation en matière de locaux	6
1.2 Thèmes prioritaires définis	6
1.2.1 Formations de base	6
1.2.2 Formation continue et services	10
1.2.3 Recherche, développement et évaluation	10
2 Perspectives	12
3 Données chiffrées et factuelles	13
3.1 Etudiants et étudiantes	13
3.2 Collaborateurs et collaboratrices	19
3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)	22
3.4 Organes	23
3.4.1 Conseil de l'école	23
3.4.2 Direction de l'école	23
3.4.3 Organigramme	24
4 Comptes annuels	25
4.1 Remarques relatives aux comptes annuels	25
4.2 Bilan	26
4.3 Compte de résultat	27
4.4 Tableau des flux de trésorerie	28
4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2019	29
4.6 Annexe	29
4.6.1 Explications relatives au bilan	32
4.6.2 Explications relatives au compte de résultat	40
4.7 Rapport de l'organe de révision	45

Résumé

Le présent rapport de gestion fournit des informations sur les thèmes dont la PHBern s'est occupée durant l'année écoulée et présente les évolutions à venir, qui revêtent une importance particulière pour la PHBern.

La mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs fixés dans le mandat de prestations 2018 à 2021 et dans la stratégie 2018 à 2025 progresse régulièrement. La PHBern s'acquitte avec beaucoup de succès de sa tâche centrale dans le domaine de la formation de base et de la formation continue du personnel enseignant et des directions d'école. Elle contribue en outre par différentes mesures à remédier à la pénurie de personnel enseignant. L'Institut des degrés préscolaire et primaire propose à cet effet différents modèles individuels pour aider les écoles à pourvoir les postes vacants difficiles à doter. Parallèlement, les étudiants et étudiantes sont encouragés à combiner leurs études avec une activité d'enseignement. A l'Institut du degré secondaire I, de nombreux étudiants et étudiantes ont déjà un emploi dans une école. D'autres acceptent des missions dans des écoles du canton de Berne pour lesquelles aucun enseignant ou enseignante qualifié n'a pu être trouvé. Il est cependant très important pour les responsables de la PHBern de maintenir la qualité de l'enseignement à un niveau élevé et de tout mettre en œuvre afin que des enseignants et des enseignantes qualifiés dispensent l'enseignement dans les écoles.

A l'exception de l'Institut de pédagogie curative, qui avait déjà introduit un nouveau plan d'études pour l'année d'études 2017/2018, tous les instituts de la formation de base élaborent actuellement de nouveaux plans d'études. Ceux-ci sont développés en étroite collaboration avec le domaine professionnel de l'enseignement. Dans ce contexte, la direction de l'école a défini les axes du développement de l'offre en tenant compte de l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes. Pour que la prochaine génération de plans d'études réponde aux exigences d'une plus grande individualisation et flexibilité, divers projets pilotes et mesures ont été mis en place dans les instituts de la formation de base.

Au cours de l'année sous revue, la PHBern a en outre mené les activités prioritaires suivantes :

- sensibilisation aux thèmes de l'hétérogénéité et de l'inclusion ;
- développement des offres en tenant compte de l'importance croissante des thèmes « médias et informatique » et « numérisation de la société » ;
- intégration des thèmes MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) dans tous les domaines de prestations ;
- offre d'encadrement en didactique des disciplines en vue de l'introduction du *Lehrplan 21* ;
- encouragement de la recherche appliquée et du développement ainsi que de l'acquisition de fonds de tiers.

La PHBern clôt ses comptes annuels 2019 avec un bénéfice de KCHF 152. L'année précédente, la PHBern avait enregistré une perte de KCHF 1116. Lors de plusieurs séances pendant la session d'automne 2019, le Grand Conseil a discuté, après avoir pris connaissance du rapport de gestion 2018, de la situation financière difficile de la PHBern, plus précisément de ses ressources de base et capital propre négatifs. Comme déjà mentionné dans les rapports de gestion précédents, la PHBern, contrairement aux autres hautes écoles, ne dispose que de possibilités très limitées de générer des fonds de tiers. Elle est de ce fait fortement dépendante de la subvention versée par le canton de Berne. Les responsables de la PHBern ont noté avec soulagement que des efforts sont en cours en vue d'un refinancement de la PHBern.

Des informations complémentaires sur l'année d'études 2018-2019 sont fournies dans [le rapport d'activité](#) (en allemand) de la PHBern, qui, à la différence de ceux de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise, est publié en ligne mais n'est pas inclus dans le rapport de gestion.

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

En 2019, le nombre d'étudiants et étudiantes a une nouvelle fois nettement augmenté (+6,1 %). Le 15 octobre 2019, 2848 étudiants et étudiantes étaient inscrits à la PHBern. Les inscriptions ont notamment été plus nombreuses à l'Institut des degrés préscolaire et primaire (+47) ainsi qu'à l'Institut du degré secondaire I (+45). L'augmentation a été particulièrement prononcée dans les centres de didactique des disciplines (+26%) et à l'Institut de pédagogie curative (+13%). Concernant ce dernier, l'accroissement est également dû à la demande accrue de prestations complémentaires dans le cadre du master en enseignement spécialisé proposé aux étudiants et étudiantes sans diplôme d'enseignement. La part d'étudiants et étudiantes extracantonaux (34 %) a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+1 %), ce qui correspond à 924 étudiants et étudiantes. Entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019, 779 diplômes de fin d'études ont été décernés. Au cours de la même période, 22 401 heures de formation continue et de conseil ont été fournies. D'autres données statistiques sont contenues au chapitre 3 du présent rapport.

1.1.1 Axes prioritaires de la PHBern

Au cours de la période de prestations 2018 à 2021, les axes prioritaires ci-après ont été définis pour la PHBern :

- Poursuite du développement de l'enseignement (formation de base et formation continue) et des services en tenant compte, d'une part, de l'hétérogénéité croissante des étudiants et étudiantes et, d'autre part, des participants et participantes aux formations et de la clientèle.
- Maintien du nombre élevé d'étudiants et d'étudiantes (également des étudiants et étudiantes extracantonaux).
- Poursuite du développement des offres en tenant compte de l'importance croissante des thèmes « médias et informatique » et « numérisation de la société ».
- Intégration des thèmes MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) dans tous les domaines de prestations.
- Encouragement de la recherche appliquée et du développement ainsi que de l'acquisition de fonds de tiers.
- Développement des centres de didactique des disciplines en vue d'encourager la relève scientifique dans les différents domaines correspondants.
- Recours systématique à la gestion de la qualité et utilisation efficiente des ressources.

1.1.2 Pénurie de personnel enseignant

L'Institut des degrés préscolaire et primaire de la PHBern propose différents modèles individuels pour aider les écoles à pourvoir les postes vacants difficiles à doter. Les étudiants et étudiantes se voient offrir un choix de possibilités souples leur permettant de combiner leurs études avec une activité d'enseignement :

- Projet « Engagement d'étudiants et d'étudiantes dans les écoles primaires du canton de Berne (par semestre) » : encadrés par l'Institut et les écoles concernées, des étudiants et étudiantes en dernière année d'études dans la filière degrés préscolaire et primaire occupent dans le canton de Berne des postes qui ne peuvent pas être pourvus. En raison des possibilités individualisées de suivre le programme d'études, il n'y a généralement pas de prolongation de la période d'études.
- Stage de fin d'études en cours d'emploi : les étudiants et étudiantes ayant déjà un emploi peuvent effectuer le stage de fin d'études de six semaines tout en travaillant. Suivant le taux d'occupation, la supervision du stage est assurée en différentes parties par le formateur ou la formatrice en établissement et un ou une mentor de l'Institut des degrés préscolaire et primaire.
- Etudes à temps partiel : les étudiants et étudiantes de la filière degrés préscolaire et primaire peuvent suivre leurs études à temps partiel moyennant une prolongation de la durée des études. Ils sont conseillés par l'Institut dans l'organisation de leurs études à temps partiel.

- **Projet pilote « Entrée dans la vie professionnelle en cours d'études »** : à partir de l'été 2019, les étudiants et étudiantes de la filière degrés préscolaire et primaire ont la possibilité d'étaler la dernière année d'études sur deux ans. Pendant ces quatre semestres, ils occupent un emploi à temps partiel dans une école tout en suivant les cours à la PHBern.

Le degré secondaire I est moins touché par la pénurie de personnel enseignant, notamment parce qu'environ 90 % des étudiants et étudiantes en master de l'Institut du degré secondaire I ont déjà un emploi dans une école et contribuent ainsi à pallier la pénurie de personnel enseignant. Une offre a néanmoins été élaborée à l'automne 2019 pour continuer à lutter contre la pénurie de personnel enseignant. Les personnes titulaires d'un bachelor délivré par une université ou une haute école spécialisée dans une ou deux branches d'enseignement en rapport avec le degré secondaire I peuvent accéder directement à la filière d'études master pour le degré secondaire I. Ce master consécutif comprend 120 crédits ECTS (plus d'éventuelles conditions) et est généralement conçu pour une période d'études à temps plein de quatre semestres.

La pénurie de personnel enseignant était également à l'ordre du jour du déjeuner-dialogue avec les députés du Grand Conseil en juin 2019. Deux étudiants ont informé les députés sur leur engagement auprès d'une école. Il est clairement apparu lors de cet échange que, sans le recours aux étudiants et étudiantes, des dizaines de classes auraient été sans enseignants ou enseignantes en août 2018. Le fait qu'une majorité d'étudiants et d'étudiantes en master de l'Institut du degré secondaire I ont déjà un emploi dans une école a également suscité l'intérêt des députés. La PHBern a en outre informé sur la nouvelle possibilité pour les étudiants et étudiantes de l'Institut des degrés préscolaire et primaire d'entrer dans la vie professionnelle en cours d'études.

1.1.3 Finances

En ce qui concerne la situation financière de la PHBern, il convient de faire la distinction entre les deux thèmes suivants :

- **Refinancement du capital propre en lien avec les ressources de base**
Dans le cadre du projet relatif au passage des trois hautes écoles bernoises au système de contribution, le Conseil-exécutif a décidé, avec l'approbation des bilans d'ouverture respectifs selon les normes Swiss GAAP RPC, de renoncer au refinancement de l'Université de Berne (Uni Bern), de la Haute école spécialisée bernoise (HESB) et de la PHBern afin de ne pas surcharger outre mesure le compte annuel du canton. Les hautes écoles ont ainsi accédé à l'autonomie financière avec un capital propre négatif dans le domaine des ressources de base. Pour les trois hautes écoles, la principale raison de cette situation négative est la constitution de provisions pour les engagements de prévoyance dans le domaine des ressources de base. Dans le cadre des travaux de révision des comptes annuels 2018, le Contrôle des finances a émis un avis dans lequel il recommande notamment à la Direction de l'instruction publique de demander à l'organe compétent, compte tenu de la situation financière de la PHBern, de créer en 2019 les conditions requises pour un assainissement durable des finances de la PHBern. Dans le cadre de la prise de connaissance du rapport de gestion 2018 de la PHBern lors de la session d'automne 2019, le Grand Conseil a également débattu lors de plusieurs séances de la situation financière difficile et des fonds propres négatifs de la PHBern. Contrairement à d'autres hautes écoles bernoises, la PHBern ne dispose que de possibilités très limitées de générer des fonds de tiers, raison pour laquelle elle n'a pas été en mesure de compenser ses fonds propres négatifs par des réserves issues de fonds de tiers. Elle est de ce fait fortement dépendante des subventions du canton de Berne. Les responsables de la PHBern ont noté avec soulagement que des efforts sont en cours visant un refinancement de la PHBern.
- **Optimisation du modèle de calcul de la subvention cantonale**
Dans le mandat de prestations pour les années 2018 à 2022, la direction de l'instruction publique mentionnait déjà que « la PHBern va devoir faire face à une insuffisance financière au cours de la période de prestations 2018 à 2021, lacune qu'elle devra combler en partie en recourant à ses réserves. Une partie de cette insuffisance financière est due à une croissance de la masse salariale planifiée dans le budget et le plan intégré mission-financement mais seulement partiellement incluse dans la subvention cantonale dans le cadre des mesures salariales décidées par le Conseil-exécutif. Dans le cadre des travaux préparatoires du mandat de prestations suivant (2022 à 2025), le déficit de financement sera calculé sur la base des frais effectifs

et pris en compte pour la vérification et la détermination de la subvention cantonale annuelle ». Depuis 2015, la PHBern a clôturé ses comptes avec une perte (2015 à 2018) ou avec un très faible bénéfice (2019). Selon la planification financière à court et moyen terme de la PHBern, l'école va continuer à essuyer des pertes et les réserves provenant de bénéfices devraient être complètement épuisées d'ici quelques années. La PHBern et la Direction de l'instruction publique et de la culture s'accordent sur le fait que les réserves issues de bénéfices des hautes écoles ne doivent pas être utilisées pour financer un éventuel déficit structurel, mais pour des projets de développement stratégique. Dans la perspective du mandat de prestations 2022 à 2025 que le Conseil-exécutif va établir à l'intention de la PHBern, la Direction de l'instruction publique et de la culture examine de ce fait, en étroite collaboration avec la PHBern, s'il s'agit d'un déficit structurel et s'il est nécessaire d'ajuster la subvention cantonale versée à la PHBern. Il y a lieu d'établir non seulement si les prestations exigées jusqu'à présent sont insuffisamment couvertes par la subvention accordée mais aussi si ces prestations pourraient éventuellement être réduites. Dans le contexte de la pénurie actuelle de personnel enseignant, il faut toutefois s'attendre à ce que le potentiel de telles réductions soit très limité. Les responsables de la PHBern accueillent ces développements avec satisfaction.

1.1.4 Evolution de la situation en matière de locaux

La PHBern dispose actuellement de trois sites principaux : le site universitaire vonRoll, Helvetia-platz 2 et Weltstrasse 40. Le conseil de l'école a pris la décision de principe en 2015 de viser un regroupement de tous les domaines de prestations à la Länggasse, notamment pour les raisons suivantes :

- le regroupement de tous les domaines de prestations dans un seul quartier permettrait d'assurer un développement cohérent de l'ensemble des domaines ;
- dans le domaine administratif, des synergies pourraient être utilisées et les coûts pourraient être réduits en conséquence ;
- afin de permettre aux nombreux étudiants et étudiantes de la PHBern, qui enseignent déjà avant l'obtention de leur diplôme (tendance à la hausse), de bénéficier des offres relatives à l'entrée dans la vie professionnelle, il faudrait que les responsables de ces offres soient géographiquement basés à proximité des instituts de la formation de base. Un solide soutien lors de l'entrée dans la vie professionnelle contribue par ailleurs à ce que les jeunes enseignants et enseignantes exercent leur profession à plus long terme.

Dans ce contexte, il convient de mentionner le mandat confié par le Conseil-exécutif du canton de Berne à la PHBern de prendre en compte dans une très large mesure, lors du développement des offres d'études, les exigences résultant de l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes. L'individualisation et la flexibilisation des filières d'études qui découlent de ce mandat influenceront vraisemblablement sur les exigences en matière de locaux. En novembre 2019, la PHBern a une nouvelle fois déposé une demande concernant ses besoins en locaux pour réaliser le regroupement de la PHBern dans la mittlere et hintere Länggasse, pour créer les locaux supplémentaires requis en raison de la croissance mais aussi pour répondre, avec la « Médiathèque du futur », aux besoins des enseignants et enseignantes actuels et futurs dans le domaine des compétences médiatiques et des nouvelles formes d'apprentissage.

1.2 Thèmes prioritaires définis

1.2.1 Formations de base

1.2.1.1 Développement de l'enseignement

A l'exception de l'Institut de pédagogie curative, qui avait déjà introduit un nouveau plan d'études pour l'année d'études 2017/2018, tous les instituts de la formation de base élaborent actuellement de nouveaux plans d'études. Ceux-ci sont développés en étroite collaboration avec le domaine professionnel de l'enseignement, notamment avec des formateurs et formatrices en établissement au bénéfice d'un mandat élargi et avec des étudiants et étudiantes. Les travaux prennent systématiquement en compte les résultats des évaluations des plans d'études actuels et de projets pilotes.

Cette manière de procéder permet d'assurer l'alignement des offres du domaine de prestations des formations de base avec les exigences du domaine professionnel et les besoins du canton.

Dans ce contexte, la direction de l'école a défini les axes du développement de l'offre en tenant compte de l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes :

- Les étudiants et étudiantes ainsi que les participants et participantes à la formation continue sont considérés comme responsables de leur propre apprentissage.
- La structure des filières d'études permet aux étudiants et étudiantes de suivre les modules ou la filière d'études d'une manière flexible et adaptée à leur situation de vie.
- Les futurs plans d'études prévoient différents modèles de cursus qui permettent aux étudiants et étudiantes de suivre la formation de manière flexible, indépendamment du lieu et du moment. Les directives de Bologne pour les filières de bachelor et de master doivent être impérativement respectées.
- La PHBern soutient ses étudiants et étudiantes avec des instruments appropriés afin de les aider à gérer leur propre apprentissage. La colonne vertébrale des études dans toutes les filières est le travail des étudiants et étudiantes sur un modèle d'autogestion (concept professionnel) qui se fonde sur les normes définies dans le cadre de référence.
- En plus des voies d'apprentissage standardisées (cours et séminaires), les étudiants et étudiantes se voient de plus en plus proposer des formes d'apprentissage individualisées basées sur les principes de différenciation interne et externe.

Afin que la prochaine génération de plans d'études réponde aux exigences d'une plus grande individualisation et flexibilité, divers projets pilotes et mesures ont été mis en place dans les instituts de la formation de base :

- L'hétérogénéité des étudiants et étudiantes de l'Institut des degrés préscolaire et primaire s'accroît fortement : au nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel qui poursuivent une activité professionnelle ou assument des tâches familiales parallèlement à leurs études, d'étudiants et étudiantes qui suivent des prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé, de sportifs de haut niveau et d'étudiants et étudiantes du master en didactique des disciplines, s'ajouteront, à partir du semestre d'automne 2019, les étudiants et étudiantes du projet pilote « Entrée dans la vie professionnelle en cours d'études » ainsi que les étudiants et étudiantes de la filière d'études bilingue. Cette évolution exige de la part de la PHBern une bien plus grande flexibilité que par le passé en ce qui concerne le déroulement des cursus des étudiants et étudiantes.
- Au cours de l'année scolaire 2018/2019, l'Institut du degré secondaire I a lancé un projet pilote pour une filière master qui permet aux étudiants et étudiantes d'organiser leurs études de manière individualisée et flexible, en leur conférant toutefois davantage de responsabilités. Ce passage vers une gestion individualisée des objectifs au niveau master, après une filière d'études bachelor fortement structurée, s'est avéré être un grand défi pour les étudiants et étudiantes et a pris plus de temps que prévu à tous les acteurs de la PHBern ainsi qu'aux écoles partenaires. Les différences en termes d'objectifs, de motivation et d'idées de projets et les différents niveaux de compétence en matière d'autogestion ont une fois de plus montré la grande hétérogénéité des étudiants et étudiantes.
- Les étudiants et étudiantes de l'Institut du degré secondaire II présentent une très grande hétérogénéité en termes de tranche d'âge (25 à 60 ans), de biographie professionnelle antérieure, de situation de vie actuelle et de socialisation universitaire. Le fait que le programme d'études puisse être achevé en deux à sept semestres tient compte de cette hétérogénéité dans la plupart des cas.
- À l'Institut de pédagogie curative, l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes est également très élevée en termes d'âge, de situation de vie actuelle, de formation antérieure (avec ou sans diplôme d'enseignement) et d'expérience professionnelle ou de domaines d'activité antérieurs. Entré en vigueur pour l'année scolaire 2018/2019, le nouveau plan d'études permet aux étudiants et étudiantes une plus grande individualisation de leurs cursus comparativement à l'ancien plan d'études. L'institut propose ainsi nouvellement des cours qui offre la possibilité de fixer des priorités qui tiennent compte des compétences et des intérêts des étudiants et étudiantes. Comme pour le projet pilote pour une filière master proposé par l'Institut du degré secondaire II, les premières expériences montrent également dans ce cas que la plus grande

flexibilité engendre de nouveaux défis et que les étudiants et étudiantes recourent davantage aux services de conseil existants

1.2.1.2 Examen complémentaire allégé à partir de 2021

Au cours des dernières années, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées dans le canton de Berne en faveur d'une admission sans examen à l'Institut des degrés préscolaire et primaire de la PHBern pour les titulaires d'une maturité professionnelle. La PHBern s'est systématiquement opposé aux revendications de ces interventions, l'admission sans examen n'étant pas conforme au règlement de la CDIP et porterait préjudice à la reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle nationale. Lors de la dernière révision du règlement de la CDIP, la majorité des cantons se sont en outre prononcés contre un assouplissement des conditions d'admission. L'examen complémentaire allégé est désormais destiné à faciliter l'accès à la haute école pédagogique pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée. Se fondant sur les plans d'études et sur les tableaux des leçons des différentes maturités professionnelles et maturités spécialisées, la PHBern a élaboré des examens spécifiques pour chaque maturité professionnelle ou spécialisée non axée sur la pédagogie. L'examen complémentaire allégé pour les titulaires d'un des deux types de maturité précités devrait avoir lieu pour la première fois en juin 2021. Il est également destiné à contribuer à la lutte contre la pénurie de personnel enseignant. L'introduction définitive de l'examen complémentaire allégé implique toutefois encore l'approbation formelle de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne ainsi que du conseil de l'école de la PHBern. L'examen complémentaire allégé a déjà fait ses preuves dans le canton de Zurich.

1.2.1.3 Traitement des thèmes de l'hétérogénéité et de l'inclusion

Les travaux dans le cadre du programme *Hétérogénéité et inclusion* ont démarré au cours l'année universitaire précédente. Dans un premier temps, les responsables du programme se sont mis d'accord sur les principes suivants :

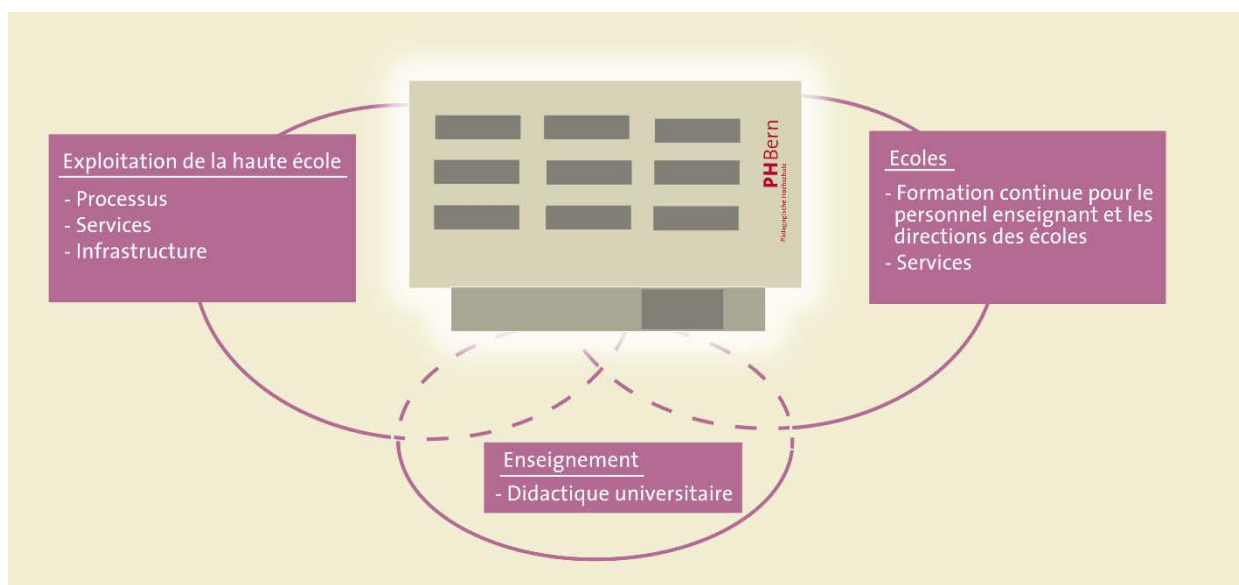
- La PHBern s'engage en faveur de l'égalité dans l'éducation et la formation et de la participation des personnes défavorisées. Elle se fonde à cet effet sur le droit de tous à l'éducation dans un système éducatif non discriminatoire et axé sur l'égalité des chances.
- A la PHBern, on entend par hétérogénéité la pluralité, la différence et la diversité des personnes. La notion d'hétérogénéité est fondée sur des processus de construction et de différenciation sociales.
- L'inclusion peut être comprise comme une manière de traiter l'hétérogénéité dans laquelle on renonce à l'exclusion et à l'étiquetage. Dans le contexte scolaire, cette approche signifie l'évolution vers une école pour tous. L'inclusion se concentre non seulement sur les pratiques et les cultures inclusives mais aussi sur le développement de conditions-cadres institutionnelles et organisationnelles.

La PHBern estime que la réussite de l'inclusion passe par un nombre aussi élevé que possible d'enseignants et d'enseignantes disposant de compétences dans ce domaine. Elle souhaite de ce fait que la plus grande attention soit accordée à ce sujet, en particulier dans les filières d'études préscolaire, primaire ainsi que secondaire I.

1.2.1.4 Développement des offres en tenant compte de l'importance croissante des thèmes « médias et informatique » et « numérisation de la société »

Le graphique ci-après illustre les rôles de la PHBern dans le contexte de la numérisation. L'observation de l'évolution sociale revêt une grande importance dans chacun des trois domaines suivants : exploitation de la haute école, enseignement et écoles.

- Elaboration et développement des compétences des acteurs du domaine professionnel.
- Elaboration et développement des compétences du personnel de la PHBern.
- Observation et développement.



Graphique 1: Rôle de la PHBern dans le contexte de la transformation numérique

Afin de permettre à la PHBern de remplir au mieux les rôles mentionnés ci-dessus et de veiller à ce que les différents développements soient bien coordonnés entre eux, la haute école a lancé, au printemps 2019, la création du réseau de transformation numérique dans le sens d'un système d'exploitation dual. Ce réseau vise à garantir un développement agile et efficace de l'établissement dans le domaine de la transformation numérique en marge de la structure hiérarchique existante tout en favorisant les possibilités de coopération externe. Dans ce contexte, il convient de mentionner notamment le groupe de réflexion « Médias et informatique » en cours de création. Il s'agit d'un catalyseur d'innovation dans le cadre duquel le personnel de la PHBern traite les thèmes des médias et de l'informatique dans les écoles et aborde les développements actuels. Les trois unités ainsi que les champs d'activités et les projets énumérés dans le graphique ci-dessus forment le réseau de transformation numérique.

1.2.1.5 Intégration des thèmes MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) dans tous les domaines de prestations

En collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise, la PHBern s'engage en faveur de la promotion du domaine MINT, notamment dans le contexte de la formation de base et de la formation continue du personnel enseignant des degrés préscolaire et primaire ainsi que du secondaire I. Les objectifs prioritaires ci-après ont dans ce contexte été définis :

- Poursuite du développement de la formation professionnelle et en didactique des disciplines des futurs enseignants et enseignantes ainsi que du personnel enseignant en fonction.
- Renforcement de la confiance en soi des futurs enseignants et enseignantes ainsi que du personnel enseignant en fonction en vue de l'enseignement des disciplines.
- Transmission des contenus adaptée aux genres aux futurs enseignants et enseignantes ainsi qu'au personnel enseignant en fonction.
- Sensibilisation des futurs enseignants et enseignantes à un enseignement adapté aux genres, notamment en ce qui concerne les disciplines MINT.

La PHBern poursuit son engagement dans le cadre d'Innovation SWiSE, une initiative commune de plusieurs institutions de formation de Suisse alémanique qui met l'accent sur le développement de l'enseignement des sciences et de la technique à l'école enfantine et à l'école obligatoire.

1.2.2 Formation continue et services

Au cours de la troisième année de mise en œuvre, la formation continue cursive a continué à se concentrer sur les offres d'encadrement en didactique des disciplines en vue de l'introduction du *Lehrplan 21*. Malgré la légère baisse prévue du nombre de formations réalisées au cours de l'année sous revue et l'expiration du projet passe-partout, la demande est restée globalement stable, en raison notamment des développements suivants :

- L'entrée en vigueur le 1^{er} août 2018 de la révision de l'ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED) a engendré une forte demande d'offres sur le thème de l'évaluation. La demande de cours sur l'introduction du matériel pédagogique « Mathwelt » fut également soutenue.
- Les cours relatifs au module *Médias et informatique* continuent de susciter un grand intérêt et sont appréciés pour leur grande pertinence pratique ;
- En revanche, la demande de cours en matière de compétences linguistiques est restée faible au cours de l'année sous revue et demeure disproportionnée par rapport aux besoins réels en formation continue généralement identifiés.

Les filières de formation continue ont enregistré une baisse qui est notamment liée aux cycles irréguliers de certaines formations en raison de l'influence de la demande. Plusieurs filières CAS ont été entièrement remaniées et adaptées en particulier aux nouveaux besoins du *Lehrplan 21* ainsi qu'aux groupes cibles du domaine *Médias et informatique*.

Les autres développements ci-après sont à relever en ce qui concerne la demande en matière d'offres de formation continue :

- Une hausse du nombre de formations proposées au niveau du degré secondaire II est constatée ; elle est notamment liée aux cours de post-qualification proposés aux enseignants et enseignantes des gymnases pour l'enseignement de la branche informatique obligatoire à partir de 2019.
- Pour la première fois, des étudiants et étudiantes du projet « Entrée dans la vie professionnelle en cours d'études » ont participé à la semaine de planification et d'orientation pour l'entrée dans la vie professionnelle, offre qui a une nouvelle fois été très demandée et qui a enregistré plus de 300 participants et participantes. Outre un programme d'encadrement spécifique offrant des possibilités d'information et d'échange, le programme de coaching en faveur des personnes entrant dans la vie professionnelle a été étendu.
- Les questions relatives à la conduite des classes, à la coopération avec la direction de l'école par degrés et par groupes de classes ainsi que les demandes relatives à des bilans professionnels restent les principaux thèmes des consultations. Celles-ci se déroulent de plus en plus souvent en groupe et font également partie des efforts de prévention.
- Au niveau du système et de l'organisation, l'Institut de formation continue et de formation aux médias a concentré ses efforts sur le conseil en matière de processus. L'année dernière, dans le cadre du développement des écoles, l'accent a été mis sur les thèmes de la transformation numérique, des indications et dispositions générales relatives au *Lehrplan 21*, de la conduite stratégique et des lignes directrices ainsi que de la gestion de la diversité.
- Pour la première fois depuis des années, avec un taux de 61 %, la part des offres régulières a augmenté par rapport aux offres sur demande et sur place.

Le retour d'information et les résultats de l'évaluation montrent que les offres de formation continue et de services restent très appréciées par la clientèle.

1.2.3 Recherche, développement et évaluation

De nombreux chercheurs et chercheuses sont déjà impliqués dans l'enseignement dans les formations de base et la formation continue, contribuant ainsi avec les autres enseignants et enseignantes à dispenser un enseignement basé sur la recherche.

Dans le cadre de différents projets de recherche qui sont chacun affectés à un programme prioritaire ou au programme de recherche ouvert, des questions dans le contexte de l'école et de l'éducation sont examinées à la PHBern. L'objectif est de générer des informations scientifiquement fondées pour les pratiques d'éducation et de formation qui contribuent à la qualité des écoles et de l'enseignement. Dans cette optique, les résultats de la recherche sont intégrés dans la formation et la formation continue des enseignants et enseignantes, dans la pratique scolaire et pédagogique ainsi que dans les domaines de l'éducation préscolaire et extrascolaire et mis à la disposition de toutes les autres personnes intéressées.

La PHBern réussit à recueillir de plus en plus de fonds de tiers pour la recherche et le développement. Au cours de l'année d'études 2018/2019, pas moins de 31 projets sur un total de 65 projets de recherche et développement ont été financés à au moins 60 % par des fonds de tiers. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) soutient sept projets de recherche de la PHBern. Trois de ces projets ont été achevés en 2019. A partir de mars 2020, trois nouveaux projets du FNS viendront compléter ce dispositif. En outre, un autre projet du FNS débutera en mai 2020 dans le cadre du Programme national de recherche "Transformation numérique" (PNR 77). Les autres fonds de tiers ont été générés par la Confédération (p. ex. l'Office fédéral des assurances sociales), les cantons (p. ex. la Direction de l'instruction publique du canton de Zurich), les communes (p. ex. la ville de Berne), des fondations, etc.

Plusieurs projets de recherche et développement sont menés en coopération avec d'autres hautes écoles telles que les HEP FHNW, Fribourg, Lucerne, Schwyz et Zurich ainsi qu'avec la HEP-BEJUNE, avec la Haute école spécialisée bernoise et l'Université de Berne, d'Utrecht (Pays-Bas) et d'Antioquia (Colombie).

Les projets suivants peuvent être mentionnés à titre d'exemple :

1. Projet « ChaRisMa – Chances et risques des mesures favorisant l'intégration scolaire », organisé en coopération avec l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne.
2. Projekt « SOPARIS – Participation sociale d'enfants atteints d'un handicap mental à des activités sportives intégratives à l'école et dans des associations », projet mené en coopération avec l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne, l'Institut de pédagogie curative spécialisée et le Centre de didactique des disciplines Sport.
3. Projet « Saisie des interactions entre enseignants/enseignantes et élèves à l'aide de State Space Grids », projet réalisé en coopération avec l'Université d'Utrecht.

Au cours de l'année d'études 2018/2019, les chercheurs et chercheuses de la PHBern ont publié des résultats issus de projets de recherche et de développement dans plus de 45 articles de revues, dont la moitié environ a été soumise à des pairs. En outre, environ 25 contributions à un ouvrage et 11 ouvrages ont été publiés. Toutes les publications ont un lien thématique avec le domaine professionnel. En plus de leurs publications, les chercheurs et chercheuses de la PHBern donnent des conférences et présentent des affiches lors de colloques et de congrès nationaux et internationaux.

2 Perspectives

Au cours des prochaines années, la **transformation numérique** affectera l'administration, les instituts de la formation de base, la communication interne, l'enseignement, etc. Divers projets sont en cours. La PHBern passe actuellement au système d'exploitation Windows 10 et à Office 365, afin de pouvoir utiliser les nouvelles fonctionnalités, par exemple, pour promouvoir davantage le travail collaboratif dans les domaines de prestations et entre ceux-ci. En outre, l'infrastructure et les systèmes administratifs vont être adaptés aux exigences futures de la numérisation dans le paysage des hautes écoles (par exemple, conversion à SWITCH edu-ID et développement du futur système administratif).

Les nouveaux **plans d'études des formations de base** mettent en évidence les principes de l'orientation vers les compétences, de l'individualisation et de la flexibilisation dans le contexte de la transformation numérique. Actuellement, les instituts de la formation de base élaborent les fondements des nouveaux plans d'études. La phase de développement des contenus démarrera l'année prochaine. Il est prévu que la structure générale des nouveaux plans d'études soit présentée en mai 2020 lors des conférences des directeurs d'école dans les arrondissements d'inspection.

3 Données chiffrées et factuelles

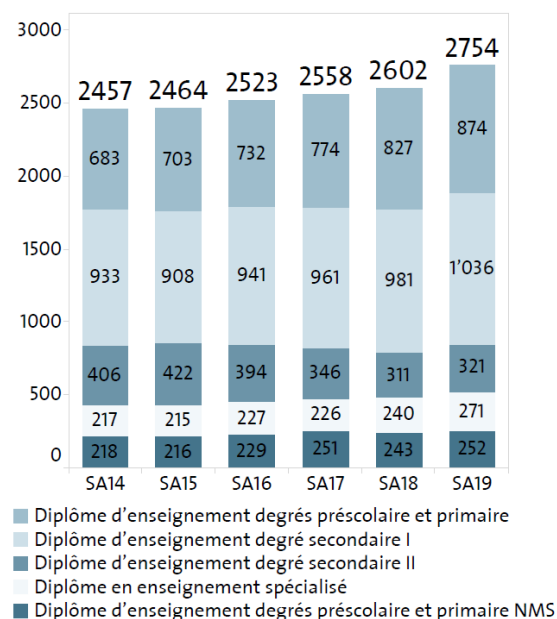
3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I : étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part étudiant-e-s étrangers			Part étudiant-e-s extracantonaux		
	SA19	SA18	Δ	SA19	SA18	Δ	SA19	SA18	Δ	SA19	SA18	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	874	827	6%	80%	82%	-2%	5%	5%	0%	30%	31%	-1%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – VUS (école enfantine à 2-année scolaire)	269	262	3%	96%	95%	1%	7%	6%	1%	28%	31%	-3%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP – MS (3- à 6-année scolaire)	574	547	5%	73%	75%	-2%	5%	5%	0%	32%	32%	0%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – BIL (filière bilingue)	31	18	72%	84%	83%	1%	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—
Institut secondaire I	1'036	981	6%	51%	52%	-1%	6%	5%	1%	32%	30%	2%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	540	504	7%	49%	50%	-1%	5%	5%	0%	33%	30%	3%
Master of Arts PHBern in Secondary Education ¹	314	311	1%	51%	53%	-2%	7%	5%	2%	32%	32%	0%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation Enseignement spécialisé) ¹	40	36	11%	78%	78%	0%	5%	3%	2%	28%	31%	-3%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I pour les écoles de maturité	2	2	0%	50%	50%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit	3	4	-25%	67%	75%	-8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement degrés préscolaire et primaire	21	25	-16%	76%	80%	-4%	5%	4%	1%	62%	60%	2%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I - diplôme spécifique selon la LHEP	116	99	17%	42%	47%	-5%	13%	14%	-1%	20%	17%	3%
Institut du degré secondaire II ^{2, 3}	321	311	3%	49%	50%	-1%	7%	5%	2%	54%	54%	0%
Diplôme discipline unique	51	55	-7%	49%	42%	7%	12%	11%	1%	43%	49%	-6%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	75	79	-5%	57%	57%	0%	12%	9%	3%	53%	53%	0%
Diplôme double discipline	48	46	4%	40%	43%	-3%	2%	0%	2%	69%	65%	4%
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	147	131	12%	48%	51%	-3%	5%	3%	2%	54%	53%	1%
Institut de pédagogie curative	271	240	13%	89%	88%	1%	6%	6%	0%	30%	30%	0%
Etudes élémentaires	29	27	7%	97%	93%	4%	0%	4%	-4%	28%	37%	-9%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental	29	27	7%	90%	89%	1%	0%	4%	-4%	24%	19%	5%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement	179	169	6%	86%	88%	-2%	7%	6%	1%	31%	31%	-1%
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé	34	17	100%	94%	82%	12%	15%	18%	-3%	35%	29%	6%
Institut des degrés préscolaire et primaire NMS	252	243	4%	90%	90%	0%	5%	5%	0%	25%	23%	2%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS selon la LHEP (bachelor)	252	243	4%	90%	90%	0%	5%	5%	0%	25%	23%	2%
Total Formations de base	2'754	2'602	6%	67%	68%	-1%	6%	5%	0%	34%	33%	1%

Jours de référence : 15 octobre 2019, 15 octobre 2018

Vue d'ensemble II : évolution du nombre d'étudiants et étudiantes dans les formations de base, par institut



Vue d'ensemble III : étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires, par institut et filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part d'étudiant-e-s extracantonaux		
	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	1	4	-75%	0%	75%	-75%	0%	0%	0%	0%	25%	-25%
Élargissement discipline degré primaire	1	4	-75%	0%	75%	-75%	0%	0%	0%	0%	25%	-25%
Institut du degré secondaire I	2	5	-60%	50%	60%	-10%	0%	20%	-20%	100%	60%	40%
Diplôme additionnel degré secondaire I	2	5	-60%	50%	60%	-10%	0%	20%	-20%	100%	60%	40%
Institut du degré secondaire II	4	5	-20%	25%	60%	-35%	0%	0%	0%	50%	60%	-10%
Diplôme additionnel degré secondaire II	3	5	-40%	33%	60%	-27%	0%	0%	0%	67%	60%	7%
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	1	0	—	0%	—	—	0%	—	—	0%	—	—
Centres de didactique des disciplines	87	69	26%	85%	72%	13%	1%	4%	3%	16%	10%	6%
Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design »	22	15	47%	86%	80%	6%	5%	7%	-2%	64%	47%	17%
Joint master en didactique des disciplines « Sport »	20	27	-26%	75%	63%	12%	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—
Joint master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	45	27	67%	89%	78%	11%	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—
Total Formations additionnelles et complémentaires	94	83	13%	81%	73%	8%	1%	7%	-6%	30%	19%	11%

Jours de référence : 15 octobre 2019, 15 octobre 2018

Vue d'ensemble IV : nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires par filière d'études, et part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

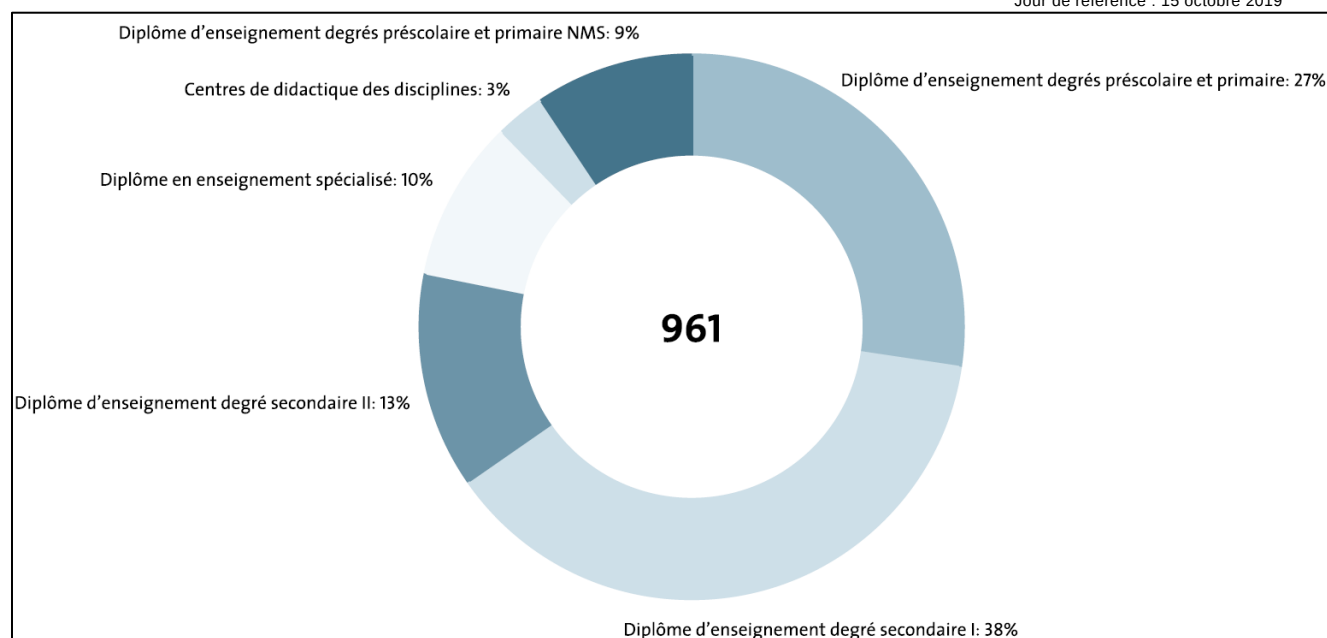
	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part d'étudiant-e-s extracantonaux		
	AS19	AS18	Δ	AS19	HS18	Δ	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	263	297	-11%	78%	80%	-2%	5%	6%	-1%	28%	39%	-11%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP – MS (école enfantine à 2 ^e année scolaire)	88	94	-6%	93%	94%	-1%	6%	7%	-1%	25%	33%	-8%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – VUS (3 à 6 ^e année scolaire)	157	183	-14%	69%	72%	-3%	5%	5%	0%	32%	37%	-5%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – BIL (filière bilingue)	17	17	0%	82%	88%	-6%	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—	k.A. ⁴	k.A. ⁴	—
Elargissement discipline degré primaire	1	3	-67%	0%	100%	-100%	0%	0%	0%	0%	33%	-33%
Institut du degré secondaire I	365	329	11%	51%	53%	-2%	7%	5%	2%	31%	33%	-2%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	197	171	15%	48%	51%	-3%	7%	3%	4%	33%	31%	2%
Master of Arts PHBern in Secondary Education ¹	109	104	5%	54%	58%	-4%	8%	6%	2%	26%	38%	-12%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé) ¹	23	15	53%	70%	80%	-10%	4%	7%	-3%	35%	27%	8%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit	0	0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement degrés préscolaire et primaire	4	6	-33%	50%	67%	-17%	0%	0%	0%	75%	50%	25%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I - diplôme spécifique selon la LHEP	31	32	-3%	42%	38%	4%	6%	13%	-7%	23%	25%	-2%
Diplôme additionnel degré secondaire I	1	1	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	100%	0%
Institut du degré secondaire II ^{2, 3}	123	100	23%	48%	38%	10%	7%	7%	0%	60%	52%	8%
Diplôme discipline unique	20	19	5%	40%	26%	14%	0%	16%	-16%	50%	42%	8%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	24	24	0%	54%	54%	0%	13%	13%	0%	58%	50%	8%
Diplôme double discipline	22	11	100%	41%	36%	5%	5%	0%	5%	73%	64%	9%
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	53	41	29%	53%	32%	21%	8%	2%	6%	60%	54%	6%
Diplôme additionnel degré secondaire II	3	5	-40%	33%	60%	-27%	0%	0%	0%	67%	60%	7%
Diplôme additionnel degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	1	0	—	0%	—	—	0%	—	—	0%	—	—
Institut de pédagogie curative	92	85	8%	93%	84%	9%	5%	5%	0%	33%	32%	1%
Etudes élémentaires	25	26	-4%	100%	92%	8%	0%	4%	-4%	32%	38%	-6%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental	6	2	200%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	67%	0%	67%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement	32	47	-32%	84%	79%	5%	6%	4%	2%	19%	28%	-9%
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé	3	1	200%	100%	0%	100%	33%	0%	33%	67%	0%	67%
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé (IPP)	26	9	189%	96%	89%	7%	8%	11%	-3%	38%	44%	-6%

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part d'étudiant-e-s extracantonaux		
	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ	AS19	AS18	Δ
Centres de didactique des disciplines	28	49	-43%	96%	71%	25%	11%	6%	5%	69%	88%	-19%
Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design »	8	11	-27%	100%	82%	18%	0%	9%	-9%	88%	45%	43%
Joint master en didactique des disciplines « Sport »	0	11	-100%	—	45%	—	—	0%	—	—	100%	—
Joint master en didactique des disciplines «Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	20	27	-26%	95%	78%	17%	15%	7%	—	62%	100%	-28%
Institut des degrés préscolaire et primaire (NMS)	90	64	41%	89%	92%	-3%	2%	5%	-3%	18%	28%	-10%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS selon la LHEP (bachelor)	90	64	41%	89%	92%	-3%	2%	5%	-3%	18%	28%	-10%
Total Nouveaux étudiant-e-s	961	924	4%	67%	67%	0%	6%	5%	1%	35%	39%	-4%

Jours de référence : 15 octobre 2019, 15 octobre 2018

Vue d'ensemble V : nombre de nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut

Jour de référence : 15 octobre 2019

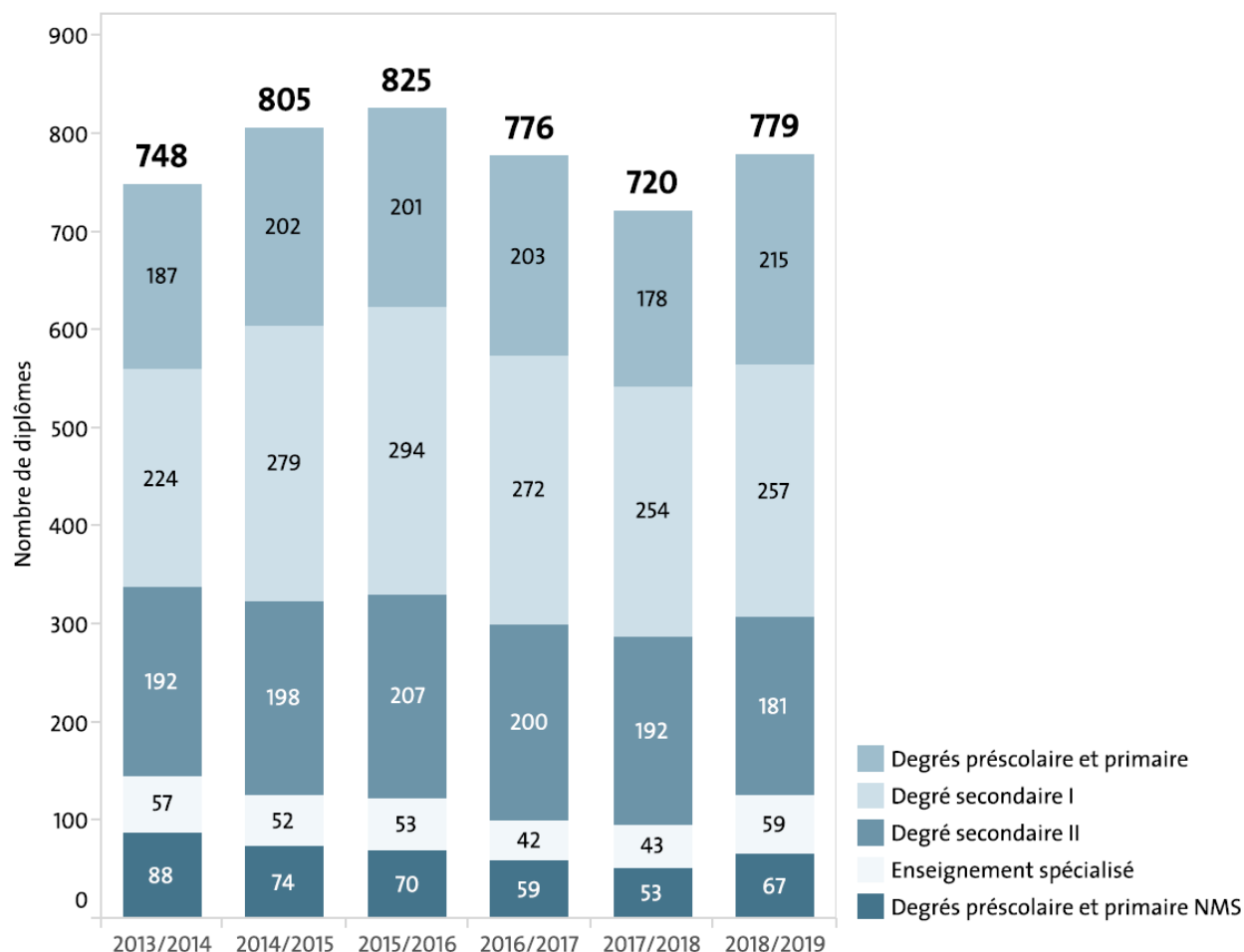


Vue d'ensemble VI : nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Institut des degrés préscolaire et primaire	195	20	215
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	186	19	205
Elargissement discipline degré primaire	9	1	10
Institut du degré secondaire I	148	109	257
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	60	46	106
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	77	51	128
Diplôme spécialisé par discipline pour le degré secondaire I	8	12	20
Diplôme additionnel degré secondaire I	3	0	3
Institut du degré secondaire II	89	92	181
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	46	27	73
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	43	63	106
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	0	2	2
Institut de pédagogie curative	57	2	59
Diplôme d'enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	57	2	59
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	64	3	67
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	64	3	67
Total	553	226	779

Période de référence : 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

Vue d'ensemble VII : évolution du nombre de diplômes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut



Remarques concernant les statistiques

- ¹⁾ Les étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire I qui sont immatriculés parallèlement dans la filière de bachelor, de master et/ou de diplôme additionnel ne sont pris en compte que dans la filière de master.
- ²⁾ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptabilisés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre AS 19 : 31 (2018 : 28).
- ³⁾ Au cours de l'année scolaire 19, 212 étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire II étant immatriculés en parallèle à l'Université de Berne ou à la HEAB ne paient pas de taxes d'études à la PHBern (AS 18 : 196).
- ⁴⁾ Les données sur le canton d'origine et la nationalité des étudiants et étudiantes ne sont pas disponibles car l'immatriculation se fait à la haute école de coopération (Kooperationshochschule).

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Vue d'ensemble I : effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total collab.			Part de femmes			Total en %		
	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ
Rectorat	22	21	5%	45%	43%	2%	2%	2%	0%
Administration centrale	40	41	−2%	38%	41%	−3%	4%	4%	0%
Administration des formations de base*	44	43	2%	68%	72%	−4%	4%	4%	0%
Administration de la formation continue et de la recherche*	20	21	−5%	65%	57%	8%	2%	2%	0%
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	236	220	7%	75%	75%	0%	21%	21%	0%
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	240	233	3%	50%	47%	2%	22%	22%	0%
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	73	59	24%	45%	41%	4%	7%	6%	1%
Institut de pédagogie curative	50	40	25%	80%	80%	0%	5%	4%	1%
Institut de formation continue et de formation aux médias	193	198	−3%	60%	60%	0%	18%	18%	0%
Institut de recherche, développement et évaluation	71	73	−3%	75%	75%	0%	7%	7%	0%
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	86	87	−1%	63%	63%	0%	8%	8%	0%
Total*	1'075	1'036	4%	61%	61%	0%	100%	100%	0%

* Une même personne peut être employée à la fois à la PHBern et à l'Institut privé IVP NMS.

Jours de référence : 31 décembre 2019, 31 décembre 2018

Vue d'ensemble II : évolution des effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2015	2016	2017	2018	2019
Rectorat	25	22	19	21	22
Administration centrale	31	32	50	41	40
Administration des formations de base*	–	–	–	43	44
Administration de la formation continue et de la recherche*	–	–	–	21	20
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	200	220	220	220	236
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	356	336	280	233	240
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	59	66	60	59	73
Institut de pédagogie curative	45	45	37	40	50
Institut de formation continue et de formation aux médias	244	224	214	198	193
Institut de recherche, développement et évaluation	54	62	68	73	71
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	92	92	95	87	86
Total	1'106	1'099	1'043	1'036	1'075

* Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base et de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

Jour de référence : à chaque fois le 31 décembre

Vue d'ensemble III : postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ
Rectorat	17.5	17.2	2%	45%	43%	2%	4%	4%	0%
Administration centrale	36.5	37.5	−3%	38%	41%	−3%	8%	8%	0%
Administration des formations de base*	31.9	31.3	2%	67%	70%	−3%	7%	7%	0%
Administration de la formation continue et de la recherche*	14.4	15.0	−4%	51%	44%	7%	3%	3%	0%
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	81.5	80.1	2%	72%	74%	−2%	17%	17%	0%
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	79.9	76.2	5%	54%	51%	3%	16%	16%	0%
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	26.0	22.8	14%	55%	51%	4%	5%	5%	0%
Institut de pédagogie curative	24.3	24.2	0%	76%	77%	−1%	5%	5%	0%
Institut de formation continue et de formation aux médias	102.5	103.6	−1%	60%	59%	1%	21%	22%	−1%
Institut de recherche, développement et évaluation	41.4	43.1	−4%	74%	75%	−1%	9%	9%	0%
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	22.3	22.1	1%	56%	57%	−1%	5%	4%	0%
Total	478.0	473.1	1%	61%	60%	1%	100%	100%	0%

Jours de référence : 31 décembre 2019, 31 décembre 2018

Vue d'ensemble IV : évolution des postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2015	2016	2017	2018	2019
Rectorat	17.2	16.2	15.7	17.2	17.5
Administration centrale	26.6	27.0	43.0	37.5	36.5
Administration des formations de base*	–	–	–	31.3	31.9
Administration de la formation continue et de la recherche*	–	–	–	15.0	14.4
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	67.4	73.1	76.0	80.1	81.5
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	104.2	106.4	103.3	76.2	79.9
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	21.2	22.9	23.4	22.8	26.0
Institut de pédagogie curative	25	24.2	23.4	24.2	24.3
Institut de formation continue et de formation aux médias	120.6	117.0	116.1	103.6	102.5
Institut de recherche, développement et évaluation	26.7	30.7	39.4	43.1	41.4
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	25.5	23.6	24.2	22.1	22.3
Total	434.4	441.1	464.5	473.1	478.0

*Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base et de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

Jour de référence : à chaque fois le 31 décembre

Vue d'ensemble V : personnes selon les fonctions

Catégories de fonction	Total collab.			Part de femmes			Total en %		
	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ
Direction de la haute école	8	10	-20%	25%	40%	-15%	1%	1%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	36	35	3%	75%	69%	6%	3%	3%	0%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	19	21	-10%	32%	38%	-6%	2%	2%	0%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	162	152	7%	64%	63%	2%	14%	14%	0%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	104	91	14%	66%	70%	-4%	8%	8%	0%
Enseignants / enseignantes	461	445	4%	61%	60%	1%	41%	41%	0%
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	266	257	4%	62%	61%	1%	24%	24%	0%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	75	79	-5%	61%	59%	2%	7%	7%	0%
Total*	1'131	1'090	4%	62%	61%	1%	100%	100%	0%

* Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2019, 31 décembre 2018

Vue d'ensemble VI : postes à plein temps selon les fonctions

Catégories de fonction	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ	2019	2018	Δ
Direction de la haute école	8.0	10.0	-21%	25%	40%	-15%	2%	2%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	29.2	25.9	13%	73%	69%	4%	5%	5%	0%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	17.5	19.4	-10%	32%	38%	-6%	4%	4%	0%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	120.0	112.5	7%	60%	59%	1%	25%	24%	1%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	53.7	52.2	3%	70%	68%	2%	11%	11%	0%
Enseignants / enseignantes	204.0	202.3	1%	60%	61%	-1%	43%	43%	0%
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	17.8	17.1	4%	63%	60%	3%	4%	4%	0%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	28.0	33.7	-17%	60%	64%	-4%	6%	7%	-1%
Total*	478.0	473.1	1%	61%	60%	0%	100%	100%	0%

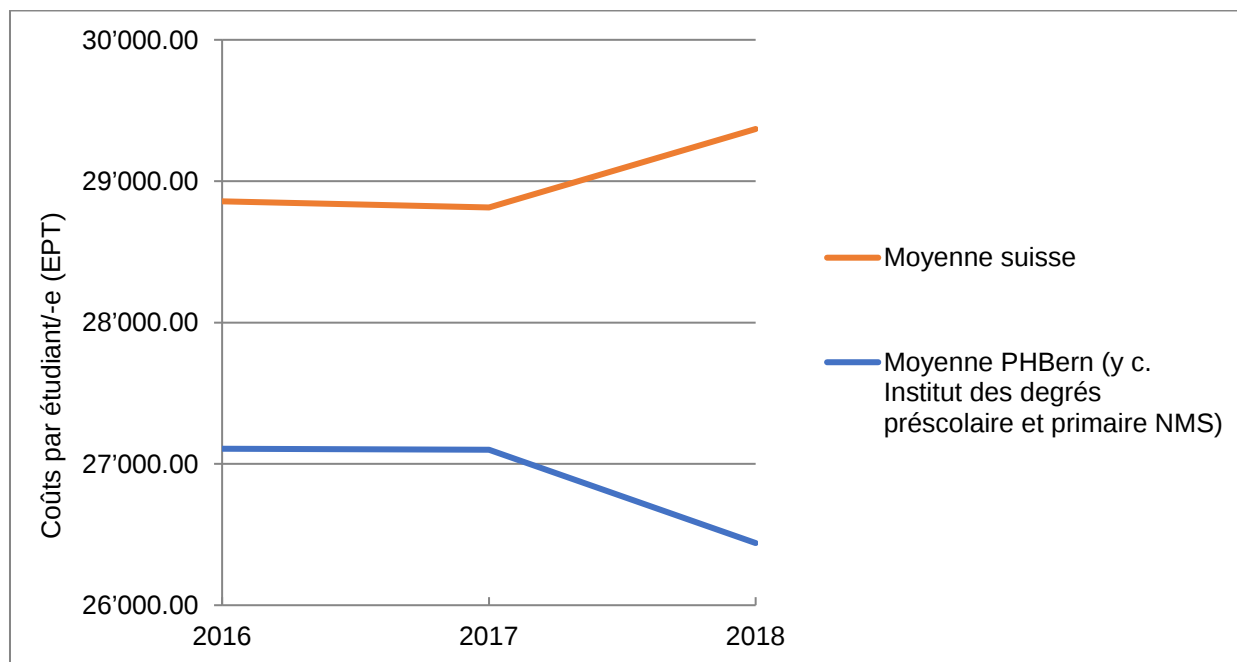
* Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2019, 31 décembre 2018

3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)

	2016	2017	2018
Coûts moyens pour la PHBern (y c. l'IVP NMS)	CHF 27'107	CHF 27'100	CHF 26'439
Moyenne suisse	CHF 28'857	CHF 28'814	CHF 29'369

Vue d'ensemble I : évolution des coûts par étudiant ou étudiante, par équivalent plein temps



3.4 Organes

3.4.1 Conseil de l'école

Elisabeth Schenk Jenzer (présidente)	Rectrice du Gymnasium Kirchenfeld
Therese Hilfiker (vice-présidente)	Ancienne Senior HR Business Partner CSL Behring Suisse
Prof. Zoltán M. Balogh	Professeur et co-directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne
Ursula Fiechter	Enseignante à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, représentante du corps enseignant de la PHBern
Christine Hostettler	Enseignante, 3e cycle, Wabern
Kathrin Hüppi	Enseignante du degré secondaire et co-directrice de l'Oberstufenzentrum Rapperswil, BE
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Dr. Eliane Siegenthaler	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne
Raymond Wiedmer	Etudiant à l'Institut du degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique

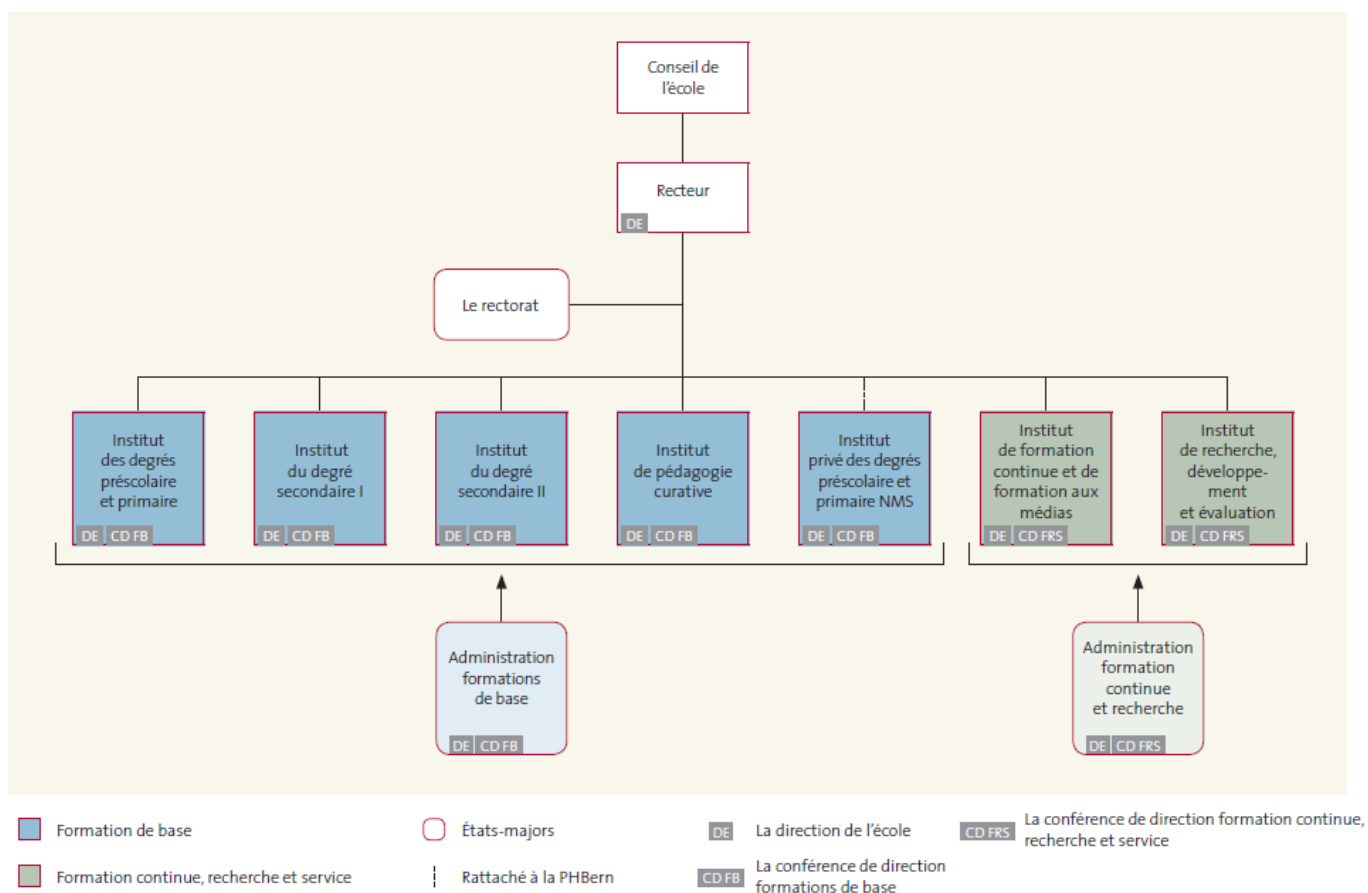
3.4.2 Direction de l'école

Prof. Martin Schäfer (président)	Recteur
Prof. Daniel Steiner	Responsable Institut des degrés préscolaire et primaire
Prof. Andrea Schweizer	Responsable Institut du degré secondaire I
Prof. Marc Eyer	Responsable Institut du degré secondaire II
Prof. Michael Eckhart	Responsable Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Responsable Institut de formation continue et de formation aux médias
Prof. Doris Edelmann	Responsable Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Martin Stadelmann	Responsable Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS
Stefan von Wyl	Responsable du projet partiel Administration des domaines de prestations (depuis le 1 ^{er} juillet 2019)
Roland Gschwind (voix consultative)	Responsable Finances et controlling (depuis le 1 ^{er} juillet 2019)

Ont quitté la direction de l'école :

Philipp Tellenbach	Administration Formations de base (au 30 juin 2019)
Andrea Schluep	Administration Formation continue et recherche (au 30 juin 2019)

3.4.3 Organigramme



4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

Les années précédentes, les chiffres des comptes annuels étaient indiqués dans ce chapitre conformément à la présentation du système SAP. En conséquence, les actifs étaient précédés du signe plus et les passifs du signe moins. Dorénavant, les revenus négatifs, les charges négatives, les pertes ainsi que les baisses et les dissolutions sont précédés du signe moins.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels de la PHBern se soldent par un bénéfice de KCHF 152. L'année précédente, la PHBern avait enregistré une perte de KCHF 1116. Au cours des quatre dernières années, la PHBern a affiché des pertes entre KCHF 1000 et KCHF 1500.

En 2019, la subvention cantonale se chiffre à KCHF 60 105 selon l'ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017. Elle se montait à KCHF 59 525 pour l'exercice précédent. Pour 2020, elle est à nouveau budgétisée à KCHF 60 105.

La PHBern doit également fournir sa part dans le cadre du programme d'allégement 2018 (PA 2018). Le taux de croissance de 1 % a de ce fait été supprimé pour 2020.

Les trois principaux facteurs intervenant dans le compte de résultat de l'année 2019 sont les suivants :

- Augmentation des contributions AHES par rapport à l'année précédente de KCHF 1306 à KCHF 15 033. Cette augmentation est liée, d'une part, à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes et d'autre part, au fait qu'à partir de 2019, le décompte de la formation à la pratique professionnelle est effectué au moment de l'inscription, ce qui entraîne un effet unique sur les comptes.
- Augmentation, par rapport à l'année précédente, des traitements et des prestations sociales (sans les engagements de prévoyance) de KCHF 1604 à KCHF 68 746. L'effet unique résultant de la constitution de la provision pour les primes de fidélité (KCHF 1167), de l'augmentation des salaires due au nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes et de l'augmentation annuelle des salaires est contrebalancé par la solution intérimaire concernant l'administration (plusieurs postes vacants n'ont pas été repourvus (KCHF 727)).
- La provision concernant les prestations aux institutions de prévoyance subit une variation de KCHF 1039. Outre la réduction régulière due à l'avancement du plan de financement (encore 15 ans), le facteur décisif du changement intervenu est la réduction de la masse salariale auprès de la Caisse de pension bernoise (CPB) (changement de KCH 947, au lieu du changement régulier de KCHF 656 sur le long terme), tandis que la masse salariale auprès de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) a augmenté (changement de KCHF 92, au lieu de KCH 410).

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en an- nexe	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités	1	4'790	6'971
Créances résultant de livraisons et de presta- tions	2	10'057	10'065
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	6	10
Actifs de régularisation	5	1'433	1'040
Actif circulant		16'287	18'086
Immobilisations corporelles	6	539	432
Immobilisations incorporelles	7	138	124
Actif immobilisé		676	556
ACTIF		16'963	18'642
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	1'735	967
Autres dettes à court terme	9	39	2'515
Passifs de régularisation	10	6'557	6'579
Provisions à court terme	13	1'281	1'104
Capitaux de tiers à court terme		9'611	11'164
Autres dettes à long terme	11	731	733
Engagements de prévoyance à long terme	12	13'734	14'772
Provisions à long terme	13	1'765	1'002
Capitaux de tiers à long terme		16'230	16'507
Total capital de tiers		25'841	27'671
Capital propre		-8'878	-9'030
PASSIF		16'963	18'642

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en an- nexe	31.12.2019	31.12.2018
Financement de base	14	77'711	76'560
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	2'807	1'910
Taxes d'études	16	4'460	4'304
Produits divers	16	3'043	3'029
Diminution de produits	16	0	0
Produits		88'021	85'802
Autres contributions à des tiers	17	3'165	3'065
Charges de personnel	18	76'413	75'807
Autres charges d'exploitation	19	8'067	7'918
Amortissements	6, 7, 20	221	100
Charges		87'866	86'889
RESULTAT D'EXPLOITATION		155	-1'087
Charges financières	21	6	16
Produits financiers	21	1	3
Résultat financier		-5	-13
RESULTAT ORDINAIRE		150	-1'099
Modification des fonds affectés	11	2	-17
RESULTAT FONDS		2	-17
RESULTAT ANNUEL Bénéfice (+) / Perte (-)		152	-1'116

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	152	-1'116
+/- Amortissements/réévaluations avec incidence sur le résultat	221	100
+/- Diminution/augmentation de provisions sans incidence sur les fonds	763	-396
+/- Autres charges/produits sans incidence sur les fonds	-1'040	42
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	8	-1'553
+/- Diminution/augmentation de stocks	4	-2
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-394	-103
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	790	-693
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	37	-1
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	-22	733
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	177	-134
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	696	-3'123
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-281	-403
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-82	-45
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-363	-448
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers nets	333	-3'571
Liquidités nettes initiales	4'457	8'028
Liquidités nettes finales	4'790	4'457
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	333	-3'571

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2019

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers Etat	Total
Fonds propres au 01.01.2017	-25'540	18'805	182	-6'553
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	-1'360	0	-1'360
Fonds propres au 31.12.2017	-25'540	17'445	182	-7'913
Fonds propres au 01.01.2018	-25'540	17'445	182	-7'913
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	-1'116	0	-1'116
Fonds propres au 31.12.2018	-25'540	16'329	182	-9'030
Fonds propres au 01.01.2019	-25'540	16'329	182	-9'030
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	152	0	152
Fonds propres au 31.12.2019	-25'540	16'480	182	-8'878

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern a clôturé ses comptes avec un bénéfice de KCHF 152. L'année dernière, elle avait enregistré une perte de KCHF 1116.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2019 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2019, les réserves issues du bénéfice augmentent légèrement de KCHF 152, passant de KCHF 16 329 à KCHF 16 480.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31 décembre 2019 (et depuis 2014) un solde de fonds propres négatif de KCHF 8878, constitué de réserves provenant de bénéfices d'un total de KCHF 16 662 et de réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540. Les réserves d'évaluation négatives reposent sur le passage de la PHBern au système de subventionnement depuis le 1^{er} janvier 2014 (avec redéfinition du bilan d'ouverture au 01.01.2014 selon les normes GAAP RPC) et sont dues en majeure partie à la première saisie [constitution de provisions] des engagements de prévoyance envers les caisses de pension [CPB et CACEB]). Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP), dont la solvabilité n'est pas menacée.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 7 avril 2020. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2020.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-après.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration des finances en cas de solde positif. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrages dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles développées par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes à court terme liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Les engagements envers des fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme. Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de rattachement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée sur les postes de charges correspondants. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant liée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Créances et engagements conditionnels

Les créances et engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers ou à leur charge. Les créances et engagements conditionnels ainsi que les autres créances et engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux de trésorerie

La variation survenant dans les liquidités nettes (fonds) découle des positions suivantes : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration des finances, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

4.6.1 Explications relatives au bilan

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	15	16
Poste	2'880	6'299
Banque	132	656
Compte courant Administration des finances	1'762	0
Total des liquidités	4'790	6'971

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises et la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances. En raison des fonds propres négatifs et des pertes subies par la PHBern, ce compte peut passer du statut de débiteur à celui de créateur de la PHBern. L'année précédente, ce compte était négatif et figurait au passif du bilan (9. Autres dettes à court terme).

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant de livraisons et de prestations	10'057	10'065
Ducroire	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	10'057	10'065

Le montant élevé des créances est notamment lié aux contributions AHES d'un montant de KCHF 9055 du semestre d'automne 2019 avec un délai de paiement de 60 jours (délai échéant au cours de l'année suivante). Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2019 pour le semestre de printemps 2020. La part de ces créances correspondant à l'année 2020, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Le risque lié aux pertes sur débiteurs étant faible, la constitution d'un ducroire n'est pas nécessaire.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Autres créances à court terme	1	1
Total des autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	6	10
Total Stocks	6	10

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Dépenses payées à l'avance	695	509
Produits non encaissés	739	530
Total des actifs de régularisation	1'433	1'040

Diverses factures concernant l'année 2020 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments, de l'informatique et des contributions de membres. Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de factures en cours pour le centre de didactique des disciplines et d'autre part de projets n'ont pas encore été perçues. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés pré-scolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'après l'année d'études.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2018	138	55	635	0	828
Entrées	0	0	0	403	403
Reclassifications	7	92	239	-338	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	145	147	875	65	1'231
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-121	-42	-567	0	-731
Amortissements planifiés	-7	-9	-53	0	-69
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-129	-51	-620	0	-799
Valeur comptable nette au 01.01.2018	16	13	68	0	98
Valeur comptable nette au 31.12.2018	16	96	255	65	432
Valeur comptable brute au 01.01.2019	145	147	875	65	1'231
Entrées	0	0	0	281	281
Sorties	0	0	-152	0	-152
Reclassifications	100	5	240	-345	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	245	152	962	0	1'359
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2019	-129	-51	-620	0	-799
Amortissements planifiés	-21	-12	-140	0	-173
Sorties	0	0	152	0	152
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2019	-150	-63	-607	0	-821
Valeur comptable nette au 01.01.2019	16	96	255	65	432
Valeur comptable nette au 31.12.2019	95	88	355	0	539

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse KCHF 5 francs sont portées à l'actif. En 2019, 11 immobilisations d'un volume total de KCHF 345 ont été portées à l'actif.

À la suite de la révision de l'inventaire, neuf immobilisations, qui avaient toutes déjà été entièrement amorties, ont été désinvesties à la fin de 2019.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / corporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2018	1'688	52	0	1'740
Entrées	0	0	74	74
Reclassifications	74	0	-74	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	1'761	52	0	1'814
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-1'648	-10	0	-1'659
Amortissements planifiés	-21	-10	0	-31
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-1'669	-21	0	-1'690
Valeur comptable nette au 01.01.2018	40	42	0	81
Valeur comptable nette au 31.12.2018	93	31	0	124
Valeur comptable brute au 01.01.2019	1'761	52	0	1'814
Entrées	0	0	62	62
Reclassifications	62	0	-62	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	1'823	52	0	1'875
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2019	-1'669	-21	0	-1'690
Amortissements planifiés	-37	-10	0	-48
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2019	-1'706	-31	0	-1'737
Valeur comptable nette au 01.01.2019	93	31	0	124
Valeur comptable nette au 31.12.2019	117	21	0	138

Deux licences ont été portées à l'actif en 2019. Les investissements faits en 2019 sans effet sur les liquidités (paiement durant l'exercice suivant) se montent à KCHF 6.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	1'734	965
Dettes résultant de livraisons et de prestations de parties liées	1	2
Total des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	1'735	967

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Créanciers TVA, impôt à la source, LAA	37	0
Compte courant Administration des finances	0	2'514
Autres dettes à court terme	2	1
Total des autres dettes à court terme	39	2'515

A partir de 2019, le créancier TVA AFC est pris en compte dans les autres dettes à court terme. Le compte courant de l'Administration des finances présentait un solde négatif en 2018 (explication détaillée au point 1, Liquidités).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
PT dépenses impayées	828	880
PT recettes déjà encaissées	5'728	5'699
Total des passifs de régularisation	6'557	6'579

La rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées » tient surtout compte des honoraires impayés (KCHF 503). Des factures pour l'exercice 2019 ont également été régularisées notamment en ce qui concerne les charges liées aux bâtiments.

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les contributions AHES ainsi que les recettes issues des taxes semestrielles, de la formation continue et de projets ont été régularisées.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	733	180	-182	731
Total des autres dettes à long terme (fonds)	733	180	-182	731

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2019, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et pour soutenir des étudiants et étudiantes en situation financière difficile.

12. Engagements de prévoyance

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance Montants en KCHF	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage / engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.19	31.12.19	31.12.18			31.12.19	31.12.18
Institution de prévoyance CPB	12'580	8'147	9'093	-947	7'593	6'554	7'485
Institution de prévoyance CACEB	1'950	5'587	5'679	-92			
Total des engagements de prévoyance	14'530	13'734	14'772	-1'039	7'593	6'554	7'485

Fin 2019, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 327 EPT pour 473 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 110 EPT pour 448 assurés.

Au 31 décembre 2019, la CPB présentait un degré de couverture de 94,6 % (contre 91,5 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 12 580 à cette même date (contre KCHF 17 968 l'année précédente). Au 31 décembre 2019, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 96 % (contre 90,3 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 1 950 à cette même date (contre KCHF 4 297 l'année précédente). Fin 2019, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 14 530.

L'assainissement et le financement du découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par le versement de cotisations de financement par les assurés et assurées actifs et l'employeur. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 15 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Or, le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse de croissance du personnel 0,49 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2019 = 15 ans).

En raison de la réduction du salaire assuré et de la diminution de la contribution financière à la CPB, la réduction s'élève à KCHF 947, au lieu d'une réduction régulière de KCHF 656 à conditions égales. Suite à l'augmentation du salaire assuré à la CACEB et de l'augmentation de la contribution financière annuelle, la réduction ne s'élève qu'à KCHF 92, au lieu de la réduction régulière de KCHF 410 à conditions égales.

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2018	9'288	5'459	14'747
Formation	275	407	682
Utilisation	-470	-187	-657
Valeur comptable au 31.12.2018	9'093	5'679	14'772
Valeur comptable au 01.01.2019	9'093	5'679	14'772
Formation		167	167
Utilisation	-469	-259	-728
Dissolution	-478	0	-478
Valeur comptable au 31.12.2019	8'147	5'587	13'734

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Primes de fidélité	Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel	Total
Valeur comptable au 01.01.2018	2'284	0	352	2'636
<i>dont provisions à long terme</i>	1'236	0	162	1'398
<i>dont provisions à court terme</i>	1'048	0	190	1'238
Formation	10	0	64	74
Utilisation	-345	0	-227	-572
Variation soldes négatifs actifs	-27	0	0	-27
Dissolution	0	0	-5	-5
Valeur comptable au 31.12.2018	1'922	0	184	2'106
<i>dont provisions à long terme</i>	922	0	80	1'002
<i>dont provisions à court terme</i>	1'000	0	104	1'104
Valeur comptable au 01.01.2019	1'922	0	184	2'106
<i>dont provisions à long terme</i>	922	0	80	1'002
<i>dont provisions à court terme</i>	1'000	0	104	1'104
Formation	106	1'167	49	1'323
Utilisation	-197	0	-108	-305
Variation soldes négatifs actifs	-62	0	0	-62
Dissolution	0	0	-16	-16
Valeur comptable au 31.12.2019	1'770	1'167	109	3'046
<i>dont provisions à long terme</i>	951	787	27	1'765
<i>dont provisions à court terme</i>	818	380	82	1'281

Le montant de la provision pour les heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps a diminué de KCHF 152. Dans l'ensemble, les soldes des horaires flexibles et des congés ont été réduits. En revanche, les crédits des compte-épargne temps ont légèrement augmenté.

Avec KCHF 1167, la nouvelle provision pour les primes de fidélité du personnel a été constituée pour la première fois au cours de l'année sous revue.

Dans la colonne Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel figurent essentiellement des provisions pour rentes spéciales. Ces provisions présentent fin 2019 une variation de KCHF 109.

4.6.2 Explications relatives au compte de résultat

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Subvention du canton de Berne	60'105	59'525
Autres contributions	2'573	3'308
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	15'033	13'727
Total Financement de base	77'711	76'560

Dans le mandat de prestations (ACE 1339/2018 du 12 décembre 2018), la subvention cantonale à la PHBern a été fixée à KCHF 60 105, soit 68,3 % de son produit d'exploitation.

Les « Autres contributions » ont diminué étant que les contributions en faveur du projet Passepartout et du *Lehrplan 21* ont notamment baissé. En revanche, les recettes issues de l'offensive de formation continue Langues étrangères ont augmenté. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'étudiants et étudiantes extracantonales ont augmenté de 62 personnes. Le fait que le décompte de la formation à la pratique professionnelle (BPA) est dorénavant effectué au moment de l'inscription a également contribué à une augmentation des recettes. Par rapport à l'année précédente, les contributions AHES augmentent de ce fait et passent à KCHF 15 033 (17,1 % du produit d'exploitation).

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	763	562
Autres subventions de projets	2'044	1'348
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	2'807	1'910

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers augmente de 1 % et passe à 3,2 % du produit d'exploitation. Les subventions de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS) ainsi que les autres subventions de projets ont augmenté au cours de l'année sous revue.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Taxes d'études	4'460	4'304
Produits issus de la formation continue	968	864
Produits provenant de la fourniture de services	1'720	1'793
Produits divers	355	371
Total des produits divers / diminution de produits	7'502	7'333

Par rapport à l'année précédente, les produits divers augmentent de KCHF 169 et atteignent KCHF 7502 (8,5 % du produit d'exploitation).

Au total, le nombre d'étudiants et étudiantes à la PHBern est en hausse ce qui entraîne une légère augmentation du produit des taxes d'études qui s'élève à KCHF 4460.

La demande de cours payants a également augmenté dans le domaine de la formation continue.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Bourses	95	98
Contributions versées aux propres établissements	3'070	2'967
Total des autres contributions à des tiers	3'165	3'065

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 95). Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien culturel Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,6 % des charges d'exploitation.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Traitements	63'568	61'912
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5'178	5'229
Institutions de prévoyance	6'554	7'485
Autres charges de personnel	1'114	1'180
Total des charges de personnel	76'413	75'807

Avec 86,9 %, soit KCHF 76 413, les charges de personnel représentent de loin le poste de charges le plus important dans les charges d'exploitation. L'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes et, partant, l'augmentation des salaires annuels entraînent une hausse des traitements. Les services de l'administration sont remaniés à partir de début 2020, raison pour laquelle des postes vacants en 2019 n'ont pas été repourvus ou le seront avec du retard.

En 2019, une provision a été nouvellement constituée pour les primes de fidélité. Elle entraîne une hausse des traitements de KCHF 1167. La provision constituée pour le solde des horaires flexibles, les vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices a baissé de KCHF 152. Les KCHF 6554 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7593 payés sous la forme de cotisations auxquelles sont déduits KCHF 1039 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

19. Autres charges d'exploitation

Montants en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Charges liées aux bâtiments	2'211	2'367
Entretien, réparation et remplacement	295	298
Charges administratives	1'039	1'116
Charges informatiques	2'652	2'340
Autres charges	1'869	1'797
Total des autres charges d'exploitation	8'067	7'918

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par

contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Le décompte effectif des charges immobilières pour 2018 est moins élevé, ce qui influence également la régularisation pour 2019 (KCHF -156).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2652 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Les dépenses pour les logiciels et le matériel ainsi que pour le développement et l'assistance ont légèrement augmenté. Les coûts d'exploitation du domaine informatique sont par contre moins élevés. La refonte du site web entraîne une augmentation unique des coûts informatiques d'environ KCHF 100.

Les coûts du projet FIT (renouvellement technique de l'infrastructure informatique) sont similaires à ceux de l'année précédente, soit KCHF 164. Les tâches prévues dans le cadre du projet n'ont pas pu être menées à bien en raison du manque de ressources internes. En outre, la migration des serveurs virtuels n'a pas pu être réalisée comme prévu suite à des lacunes techniques chez le fournisseur. Les travaux en lien avec ce projet seront poursuivis en 2020.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Amortissements d'immobilisations corporelles	173	69
Amortissements d'immobilisations incorporelles	48	31
Total des amortissements	221	100

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 221, montant qui a augmenté par rapport à l'année précédente, les immobilisations inscrites à l'actif l'année précédente n'étant pas encore amorties sur douze mois. 15 nouvelles immobilisations ont en outre été inscrites à l'actif pendant l'année en cours. Il n'y a pas d'amortissement imprévu.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Charges financières	6	16
Produit financier	1	3
Total Résultat financier	-5	-13

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (créances et engagements conditionnels)

Aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel n'a été généré durant l'exercice 2019.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique à la PHBern Subvention annuelle à la PHBern	KCHF 60 105 pour l'année 2019 (année précédente : KCHF 59 525)	Mandats de prestations limitée à une durée de 4 ans Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne pour la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et administratifs)	21 558 m ² (année précédente : 20 859 m ²) Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7829, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Événements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 7 avril 2020 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2020.

Les effets de la propagation du Coronavirus au cours de l'exercice financier suivant, en 2020, ne peuvent être estimés pour l'instant.

Berne, le 7 avril 2020

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large 'C' followed by a vertical line and a stylized 'h'.

Prof. Martin Schäfer
Recteur

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2019

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 26 à 45) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 7 avril 2020

Contrôle des finances du canton de Berne


Elektronisch signiert

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable


Elektronisch signiert

A. Wäcken
expert réviseur agréée